

# Dilantin 250 mg/5 ml, solution injectable – [phénytoïne sodique]

PUBLIÉ LE 01/12/2025 - MIS À JOUR LE 07/05/2026

## RUPTURE DE STOCK 01/10/2025

### DCI

Phénytoïne sodique

### Indications

- Traitement de l'état de mal épileptique de l'adulte et de l'enfant, en monothérapie ou en association.
- Prévention des crises d'épilepsie de la phase aiguë après intervention neurochirurgicale ou chez des traumatisés crâniens graves quand l'administration orale de la phénytoïne est impossible.

### Laboratoire exploitant

Esteve Pharmaceuticals S.A.S

### Observations particulières

- Rupture de stock
- Mise à disposition à titre exceptionnel et transitoire de Fenitoína Altan 50 mg/ml Solución inyectable importé d'Espagne.
- ↓ Lettre du laboratoire à destination des pharmaciens des hôpitaux en date du 01/12/2025 (01/12/2025)
- Mise en place d'un contingentement qualitatif avec utilisation des unités importées uniquement aux situations où il n'y a aucune alternative, et exclusivement pour une utilisation en pédiatrie chez les enfants de moins de 5 ans dans les indications suivantes :
  - Traitement de l'état de mal épileptique de l'adulte et de l'enfant, en monothérapie ou en association.
  - Prévention des crises d'épilepsie de la phase aiguë après intervention neurochirurgicale ou chez des traumatisés crâniens graves quand l'administration orale de la phénytoïne est impossible.
  - Troubles du rythme ventriculaire lors d'une intoxication digitalique en cas de besoin : échec ou intolérance aux traitements de référence.
- Pour les patients pédiatriques âgés de plus de 5 ans et les adultes, un report vers la spécialité Prodilantin 75 mg/ml solution à diluer pour perfusion /solution injectable (Fosphénytoïne sodique) est possible en tenant compte des différences de posologie pour éviter les erreurs médicamenteuses.
- ↓ Consultez la lettre d'information du laboratoire sur le contingentement qualitatif en date du 06/05/2026 (07/05/2026)
- Date de remise à disposition prévue : octobre 2026

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).*

*Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*

- Voir toutes les produits



PUBLIÉ LE 07/05/2026

Tensions d'approvisionnement en Dilantin : restriction d'usage aux enfants de moins de 5 ans, rappel des précautions avec l'alternative Prodilantin

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ  
MÉDICAMENTS